

## 1. Journal Officiel l'Union Européenne

### 1) Engins mobiles non routiers (EMNR) : Fixation des prescriptions techniques et administratives

Trois règlements européens complètent le cadre établi par le [règlement \(UE\) 2016/1628](#) relatif aux EMNR. Deux règlements délégués ([2017/654](#) et [2017/655](#)) du 19 décembre 2016 définissent les spécifications techniques relatif aux limites d'émission pour les gaz polluants et les particules polluantes et à la réception par type pour les moteurs à combustion interne destinés aux EMNR.

En complément, un règlement d'exécution ([2017/656](#)) daté du même jour définit les prescriptions administratives en la matière. Ils entrent en vigueur le 3 mai 2017.

### 2) Véhicules agricoles et forestiers : Adaptation de la transition vers les performances environnementales de la phase IV

Un [règlement délégué \(UE\) 2017/686](#) instaure une période transitoire d'un an, au cours de laquelle les tracteurs des catégories T2, T4.1 et C2 pourront toujours être réceptionnés par type et mis sur le marché ou en service s'ils sont conformes aux limites d'émission de la phase IIIB. Le mécanisme de flexibilité de la phase IV est parallèlement aménagé.

Ces modifications entrent en vigueur le 15 avril 2017.

## 2. Journal Officiel de la République Française

### 1) Fluides frigorigènes : En cas de fuite 4 jours ouvrés pour agir

Un [arrêté du 19 avril 2017](#) modifie l'[arrêté du 29 février 2016](#) relatif à certains fluides frigorigènes et aux gaz à effet de serre fluorés. Il procède à une mise à jour de référence normative et à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2017, il limite à 4 jours ouvrés la durée pendant laquelle un équipement fuyard doit être réparé ou mis à l'arrêt.

### 2) Quotas GES : Mise à jour de la liste des exploitants concernés

Un [arrêté du 25 avril 2017](#) modifiant l'arrêté du 24 janvier 2014 modifié fixant la liste des exploitants auxquels sont affectés des quotas d'émission de gaz à effet de serre et le montant des quotas affectés à titre gratuit pour la période 2013-2020.

### 3) **Prestation de transports : Plus de précisions sur les informations GES à transmettre au bénéficiaire**

Un [décret n° 2017-639 du 26 avril 2017](#) vient notamment préciser les gaz à effet de serre (GES) à prendre en compte pour l'information du bénéficiaire d'une prestation de transport et précise le périmètre d'application de la mesure. Ces modifications entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2017.

### 4) **DASRIA -déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés : Définition des modalités de traitements**

Un [arrêté du 20 avril 2017](#) vient définir les modalités de prétraitement par désinfection des déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés.

### 5) **ICPE-Rubrique 1510-Entrepôts couverts stockant des matières combustibles : Nouvel arrêté de prescription tous régimes (A/E/D)**

Un [arrêté du 11 avril 2017](#) relatif aux prescriptions générales applicables aux entrepôts couverts soumis à la rubrique 1510, y compris lorsqu'ils relèvent également de l'une ou plusieurs des rubriques 1530, 1532, 2662 ou 2663 de la nomenclature des ICPE est venu remplacer les arrêtés relatifs à la rubrique 1510 pour les 3 régimes de classement (17 août 2016 (A) -15 avril 2010 (E) - 23 décembre 2008 (D)). Cet arrêté est applicable dans son intégralité pour les installations nouvelles depuis le 16 avril 2017. Des modalités d'application différentes sont prévues pour les installations existantes.

### 6) **Enquête publique : Les règles ont changé !**

Un [décret n° 2017-626 du 25 avril 2017](#) vient établir la nouvelle procédure de concertation préalable destinée à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement, et modifier diverses dispositions relatives à l'évaluation environnementale de certains projets, plans et programmes et notamment l'enquête publique

### 7) **Sites et sols pollués : Mise à jour de la méthodologie de gestion de 2007**

Une [note du 19 avril 2017](#) vient mettre à jour la méthodologie de gestion des sites et sols pollués en intégrant le retour d'expérience et l'évolution des connaissances depuis les textes de 2007, tout en gardant les principes directeurs essentiels, sans remettre en cause ces fondements. Cette méthodologie est accompagnée d'un texte introductif destiné à tout public pour expliquer cette dernière et son évolution.

- [Introduction à la méthodologie nationale de gestion des sites et sols pollués](#)
- [Méthodologie nationale de gestion des sites et sols pollués](#)

---

Pour tout complément d'information, n'hésitez pas à contacter :

**France de Baillenx**

[fdebaillex@fimeca.org](mailto:fdebaillex@fimeca.org)

01 47 17 64 01

**Lisa Noury**

[lnoury@fimeca.org](mailto:lnoury@fimeca.org)

01 47 17 60 14

---